Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 2026-
ID : 056-215601592-20260708-106_2026-DE

Séance : 6-2026
Délibération : 106-2026

Commune de Pleucadeuc

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-cinq juin, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 13 jusqu'à 19h41 pus 14

Votants : 13 puis 14 à partir de 19h41

Pouvoirs : 4

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, RIO Letitia, GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, RACOUET Philippe, BOULO DUGUÉ Céline, TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain, LEMIERRE Jim.

Absents excusés : LANOE Rudy donne pouvoir à Alain ; NAFTEUX Yvonne donne pouvoir à Serge ; ETRILLARD Delphine donne pouvoir à Nathalie ; MACÉ Laetitia ; LEVASSEUR Hélène donne pouvoir à Céline.

Retard : TRICHARD Fabien arrivée 19 h 41

Secrétaire de séance : RIO Létita

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - ADHESION A LA PLATEFORME D'ACHAT

Dans le cadre de sa stratégie de mutualisation des achats publics, Oust à Brocéliande Communauté (OBC) a adhéré à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT). Cette adhésion, entièrement gratuite pour OBC et ses communes membres, permet aux communes du territoire de bénéficier des accords-cadres conclus par la CANUT, conformément aux dispositions des articles L.2113-2 à L.2113-4 du Code de la commande publique.
Le recours à une centrale d'achat dispense les collectivités adhérentes d'organiser elles-mêmes une procédure de publicité et de mise en concurrence.
Les communes membres peuvent ainsi solliciter les titulaires des accords-cadres auxquels OBC a souscrit ou décider de recourir directement aux accords-cadres proposés par la CANUT, selon leurs besoins.
Cette souscription suppose une délibération avec le montant maximum estimé par lot d'ici avril 2028, date de fin du marché accompagné d'une demande au service informatique de l'OBC mentionnant le SIRET de l'entité et le mail du contact en charge du marché.

Dans ce cadre, la CANUT met notamment à disposition les accords-cadres suivants :

- Accord-cadre **Télécoms**
  - Lot 1 : Services de télécommunications fixes avec engagements de service classiques – ADISTA

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260708-106_2026-DE

- Lot 2 : Services de télécommunications fixes avec engagements de service avancés -SFR
- Lot 3 : Services de télécommunications mobiles avec engagements de service classiques -SFR
- **Lot 4 : Lot 2 : Services de télécommunications mobiles avec engagements de service avancés – BOUYGUES**
- Lot 5 **:** Services de télécommunications fixes et mobiles adaptés aux activités de secours et à la sécurisation - ORANGE
- Lot 6 : Fibre noire – COMLINK
- Lot 7 COUVERTURE INDOOR – BOUYGUES
- Lot 8 : Appareils mobiles – BETOOBE en cotraitance avec CONNEXING et ARTO
- Lot 9 : Services packagés pour les petites structures – SFR
- Lot 10 : WIFI-public sécurisé – SFR

Les frais de gestion administrative pour cet accord-cadre seront mutualisés dans un second temps.

- Accord-cadre « Solutions de messagerie collaborative Microsoft et alternatives
  - Lot 1 – Licences Microsoft, services et support ;
  - Lot 2- Licences bureautiques alternatives, services et support.

- Accord-cadre « Distribution de logiciels multi-éditeurs », composé d'un lot unique.

Après analyse des besoins de la commune, M. le Maire propose de recourir, dans un premier temps, au lot n° 4 « Services de télécommunications mobiles avec engagements de service avancés » de l'accord-cadre Télécoms, dont le titulaire est Bouygues Telecom.
Ce lot permettra d'assurer les besoins de la commune en matière de téléphonie mobile dans un cadre contractuel sécurisé et à des conditions tarifaires négociées par la CANUT.
Le montant maximal des commandes susceptibles d'être passées dans le cadre de ce lot est fixé à 1 000 € HT.
Par ailleurs, la commune porte un intérêt au lot n° 1 « Services de télécommunications fixes avec engagements de service classiques », dont le titulaire est ADISTA.
Toutefois, compte tenu des engagements contractuels en cours et de la nécessité d'approfondir l'analyse technique et financière de cette offre, il est proposé de ne pas recourir immédiatement à ce lot. La commune pourra, si elle le juge opportun, mobiliser cet accord-cadre à tout moment pendant sa durée de validité, sans avoir à lancer une nouvelle procédure de consultation.
Enfin, les accords-cadres relatifs aux solutions de messagerie collaborative Microsoft et alternatives ainsi qu'à la distribution de logiciels multi-éditeurs pourront être mobilisés ultérieurement, en fonction de l'évolution des besoins de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-2 à L.2113-4 relatifs aux centrales d'achat ;
Vu l'adhésion d'Oust à Brocéliande Communauté à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) ;

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260708-106_2026-DE

Vu les accords-cadres conclus par la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms relatifs aux télécommunications, aux solutions de messagerie collaborative Microsoft et alternatives ainsi qu'à la distribution de logiciels multi-éditeurs ;
Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier des accords-cadres proposés par la CANUT ;
Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à recourir aux accords-cadres de la CANUT lorsque les besoins de la commune le justifient.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1
D'approuver le recours aux accords-cadres de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) suivants :

- Accord-cadre « Télécoms » (10 lots) ;
- Accord-cadre « Solutions de messagerie collaborative Microsoft et alternatives » (2 lots) ;
- Accord-cadre « Distribution de logiciels multi-éditeurs » (lot unique).

Article 2
D'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des accords-cadres de la CANUT, ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Article 3
D'autoriser M. le Maire à recourir au lot n° 4 « Services de télécommunications mobiles avec engagements de service avancés » de l'accord-cadre Télécoms et à émettre les bons de commande correspondants, dans la limite d'un montant maximal de 1 000 € HT.

Article 4
De prendre acte que la commune envisage de recourir ultérieurement au lot n° 1 « Services de télécommunications fixes avec engagements de service classiques » de l'accord-cadre Télécoms, après réalisation d'une analyse technique et financière complémentaire. Ce recours pourra intervenir à tout moment pendant la durée de validité de l'accord-cadre, sans nouvelle procédure de mise en concurrence.

Article 5
De préciser que les accords-cadres relatifs aux solutions de messagerie collaborative Microsoft et alternatives ainsi qu'à la distribution de logiciels multi-éditeurs pourront être mobilisés ultérieurement, en fonction des besoins de la commune.

Article 6
De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Vote à l'unanimité :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260708-106_2026-DE

Fait et délibéré, le 8 juillet 2026

Le Maire,
Loïc BALAC.

Secrétaire de séance,
Létitia RIO